



Municipalité de Saint-Dominique

FORMULAIRE DE DEMANDE - PERMIS DE FEU EN PLEIN AIR

Nom du demandeur	
Adresse	
Téléphone	
Téléphone lors du brûlage	

Nom du propriétaire du lieu du brûlage	
Adresse du propriétaire	
Adresse du lieu du brûlage	

CROQUIS DU LIEU DU BRÛLAGE (incluant les bâtiments, s'il y a lieu)

Début de l'activité ___/___/201___ h ___

Fin de l'activité ___/___/201___ h ___

Signature *

* Dans le cas où le demandeur est une personne morale, une résolution du conseil d'administration ou une lettre du président ou directeur de la personne morale autorisant l'activité est requise.

- Si le permis est émis, l'activité sera soumise aux conditions d'exercice (article 22) du règlement général numéro G200 applicable par la Sûreté du Québec. Le permis de feu peut être valide pour un maximum de 7 jours.
- **Des frais de 25 \$ devront être acquittés par le demandeur.**
- Le demandeur se déclare conjointement et solidairement responsable de toutes infractions aux lois et règlements municipaux qui pourraient être commises lors de l'activité.

➤ Retourner le formulaire à recep@st-dominique.ca et communiquer avec nous pour le paiement au 450 774-9939, poste 221.

Réservé à l'administration

Numéro de permis _____

Numéro facture CRV _____